

**VERBATIM– ATELIER CITOYEN THEMATIQUE – LES ENJEUX DE PREVENTION DES POLLUTIONS
ET DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE**

M. Arthur BEAUCÉ, WDPE

Bienvenue à tout le monde à cet atelier citoyen thématique, organisé par la Commission nationale du débat public, dans le cadre du débat sur l'eau potable en Île-de-France.

Je me présente, je m'appelle Arthur BEAUCÉ, je suis animateur WDPE, et j'animerai la réunion ce soir. J'introduirai les échanges, vous présenterai les différents intervenants, en compagnie d'Agnese BERTELLO. Dans quelques instants, je passerai la parole à Agnese BERTELLO, qui est la Présidente de la Commission particulière du débat public. Mais avant, je vais vous dire quelques mots sur les objectifs de cette rencontre.

Nous sommes réunis ce soir pour approfondir des questions qui sont liées à la prévention des pollutions et à la préservation de la ressource en eau, à la lumière de trois sous-thématiques, qui sont les suivantes :

- Quelle collaboration entre opérateurs pour diminuer la pollution en amont et préserver la ressource ?
- Quelles préconisations pour le changement de comportement des usagers ?
- Et quelles implications des agriculteurs, des industriels, des collectivités pour préserver la ressource ?

Vous verrez – j'y reviendrai tout à l'heure – comment nous traiterons ces thématiques, ce soir.

Mais l'objectif de ce soir est aussi de vous informer sur le projet et sur ses enjeux, et surtout de vous écouter, de recueillir vos constats, vos avis, vos recommandations, vos idées. Cela fera l'objet d'une bonne partie de la soirée.

Un mot sur le déroulé de la rencontre. Nous avons commencé avec un peu de retard, mais nous essaierons de le rattraper. Nous aurons une présentation du projet du SEDIF dans un premier temps. Puis, un éclairage expert, donc nous aurons plusieurs intervenants qui viendront nous parler de ce sujet. Des intervenants de l'Agence de l'eau Seine – Normandie et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

Ensuite, aux alentours de 19 h 40, nous aurons un débat en trois tours. Vous avez déjà pu voir que vous êtes en trois tables. Cela a un lien, et je vous expliquerai tout à l'heure quel est ce lien. Cela va nous occuper une heure et quart, à peu près, à la suite de quoi on aura une phase de restitution des travaux que vous avez faits. Et nous ouvrirons une courte période d'échanges en fin de réunion. Nous essaierons de terminer autour de 20 h 30 cette réunion.

Quelques règles du jeu, rapidement, qui sont communes à tout débat public : bienveillance, écoute et accueil respectueux. On vous invite à être vraiment bienveillants, à la fois avec les intervenants, mais aussi entre vous, avec les facilitateurs qui sont à vos tables. Nous vous invitons également à avoir des propos argumentés et compréhensibles pour tous. Là, je me tourne notamment vers les personnes du SEDIF et vers nos experts, parce que c'est un sujet qui est parfois un peu technique, avec beaucoup d'acronymes, etc. Nous vous invitons vraiment à être le plus compréhensible, le plus clair possible. Et même entre vous, à table, essayez. Nous ne sommes pas là pour simplement dire si l'on est contre ou si l'on est pour, mais pour avoir une opinion argumentée.

La concision et le respect des temps de parole. De même, nous essayons de respecter le temps de parole alloué à chacun, et surtout que tout le monde puisse parler à la table. Nous avons vraiment à cœur que chaque personne puisse prendre la parole pendant les temps d'échange.

Et deux dernières règles du jeu plus pratico-pratique, je vous demanderai de ne pas prendre de photo ni de vidéo pendant les interventions des différentes personnes. Et vous avez des verres à la table, vous verrez après que vous devrez changer de table, le COVID n'est pas tout à fait terminé et il y a d'autres maladies qui existent, malheureusement, donc je vous demanderai de garder vos verres, d'être vigilants sur ce point-là.

Je passe la parole à Agnese BERTELLO.

débat public organisé par

Mme Agnese BERTELLO, Pr sidente de la Commission du d bat public

Merci beaucoup Arthur. Juste quelques mots pour pr senter la CNDP et pour poser un peu le cadre. Qu'est-ce que la CNDP ? La Commission nationale du d bat public, qui a une mission tr s importante, celle d'appliquer le droit   l'information et   la participation des citoyens et des citoyennes dans la d cision qui concerne tout projet qui pourrait avoir un impact sur l'environnement ou sur leur cadre de vie. C'est bien pour pouvoir accomplir cette mission que la CNDP a un statut particulier, le statut d'autorit  administrative ind pendante. Ind pendante de tout pouvoir public, ind pendante aussi vis- -vis des ma tres d'ouvrage.

La CNDP a identifi  des valeurs qui caract risent toute son activit . On a vu d j  l'ind pendance, la transparence. Toutes les informations dont nous disposons qui concernent les diff rents projets sont mises   la disposition des citoyens, des citoyennes, au travers du site internet, mais aussi dans toutes les r unions publiques.

La neutralit . C'est- -dire que la Commission nationale et la Commission particuli re n'ont pas d'avis sur le projet. C'est vraiment donner la possibilit  aux citoyens de s'exprimer, d'exprimer leur avis et leur point de vue. L'argumentation, on l'a vu aussi avec Arthur, ce qui est important, c'est vraiment de pouvoir partager les points de vue, mais aussi de les argumenter, donc d' tre capables d'aller en profondeur, de pr ciser quelles sont les raisons qui sont derri re les points de vue que l'on exprime.

Apr s, l' galit  de traitement. Tout point de vue, pour nous, est pareil. Le point de vue d'un  lu, le point de vue d'un citoyen, le point de vue du ma tre d'ouvrage ont la m me importance. Et la CNDP et la CPDP veilleront   ce que tous les points de vue soient repris dans le compte-rendu final.

L'inclusion est l'un des principes les plus importants pour nous. C'est effectivement ce besoin d'aller vers les citoyens et les citoyennes pour donner la possibilit  de s'exprimer. C'est bien pour cela que nous avons aussi, jusqu'  maintenant, fait une quinzaine de d bats mobiles. Nous sommes vraiment all s chercher les gens dans les parcs, dans les march s, etc., pour essayer de les  couter et de leur donner la possibilit  de s'exprimer.

Ici, vous voyez l' quipe du d bat, dont je suis la Pr sidente aujourd'hui. Normalement, la Commission nationale a  t  saisie en ao t 2022 par le SEDIF, en rapport   ce projet, pour l'installation de cette nouvelle technologie de traitement de l'eau potable. La CNDP, puisqu'elle vu qu'il y avait vraiment des enjeux tr s importants, a choisi d'organiser un d bat public et a confi    l' quipe du d bat de l'organiser, de choisir les diff rentes modalit s qui semblaient n cessaires pour pouvoir faire face aux diff rentes questions, aux diff rents th mes, aux diff rents enjeux pour les traiter de la mani re la plus compl te et la plus riche possible.

Quels sont les objectifs de ce d bat ? Questionner l'opportunit  de ce projet au regard des diff rents objectifs. Donc, retenir les polluants  mergents, supprimer le chlore et le calcaire. Questionner la proportionnalit  aussi du projet, au regard des enjeux climatiques,  nerg tiques, socio- conomiques, sanitaires. Identifier des alternatives et produire des recommandations. C'est bien pour cela aussi que ce travail que nous allons faire ce soir ensemble, dont Arthur vous expliquera vraiment la d marche, va produire des recommandations et des avis.

Le d bat public se d roulera jusqu'au 20 juillet. Nous avons commenc  le 20 avril, donc cela fait trois mois. Comme je vous le disais jusqu'  maintenant, nous avons d j  eu plusieurs rencontres diff rentes lors des rencontres de proximit ,   Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne, M ry-sur-Oise, donc les villes o  il y a les usines du SEDIF, qui sont cens es introduire cette nouvelle technologie. Nous avons des ateliers de citoyens, des groupes de travail d'experts, des d bats mobiles, des d bats autoport s. Donc, cela fait d j    peu pr s, jusqu'  maintenant, une vingtaine de diff rentes occasions d'aller   la rencontre des citoyens et de recueillir des avis.

Pour chaque r union est fait un compte-rendu. Vous pouvez le trouver sur le site internet. Il y a des comptes-rendus qui sont un peu plus synth tiques et d'autres, un peu plus complets. Il y a le *verbatim* aussi.   la fin, nous ferons un compte-rendu g n ral du d bat. Nous le publierons sur le site, nous le pr senterons publiquement le 20 septembre   peu pr s. C'est deux mois apr s la conclusion des rencontres publiques.

Apr s, il y aura trois mois au cours desquels le SEDIF, donc le ma tre d'ouvrage, pourra r fl chir, lire tous ces mat riels et toutes ces donn es pour comprendre comment il traduira et r agira   tout ce qu'il aura entendu, compris et appris gr ce   ces rencontres que nous avons ensemble.

Je vous remercie et je vous souhaite un bon d bat.

M. Arthur BEAUCÉ, WDPE

Merci Agnese. J'invite Véronique HEIM, Directrice Études & Prospective au SEDIF, Sandrine MEYNIER, chargée de mission relations usagers au SEDIF et Théophile BEGEL, à venir nous présenter le projet du SEDIF. Mais avant, nous avons une courte vidéo qui vous présente justement le projet.

Diffusion d'une vidéo

Mme Véronique HEIM, Directrice Études & Prospective au SEDIF

Bonjour Mesdames et Messieurs. Merci beaucoup de votre écoute. Il me revient l'honneur de vous présenter les enjeux sur la protection de la ressource du SEDIF. Je ne reviendrai pas sur le film « Le Territoire ». Ce qu'il faut retenir, c'est trois usines principales avec une ressource à 97 % d'eau superficielle et 3 % d'eau souterraine. Des usines interconnectées entre elles, pour assurer la sécurité d'alimentation et la continuité du service H24, 7 jours/7. Puis un premier élément fort de la politique du SEDIF par rapport à la préservation de la ressource, c'est-à-dire la quantité d'eau. C'est un investissement important sur le patrimoine et une gestion patrimoniale forte pour renouveler le patrimoine des canalisations, du réseau des canalisations et éviter ainsi les pertes, les pertes en eau. Et une performance du réseau surveillé en continu avec des objectifs de rendement qui sont de 90,5 % en 2022, et un objectif encore supérieur dans les années à venir. Donc, premier acte fort pour préserver la ressource en eau.

Sur cette carte, vous voyez les bassins d'alimentation des captages. Les trois fleuves de la région Île-de-France et du système Seine. Donc, la Seine, la Marne et l'Oise. 30 000 km² de bassins versants en amont de la prise eau potable pour la Seine, 13 000 km² pour la Marne, et 17 000 pour l'Oise. C'est-à-dire un territoire gigantesque.

Les sources de pollution sont diffuses, d'origine agricole, mais la pression vient aussi des rejets urbains, eaux pluviales, stations d'épuration, des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) qui sont en amont de nos prises d'eau. Et tout cela est réglementé au travers des périmètres de protection qui nous imposent de faire des inventaires tous les 5 ans. Nous venons de réactualiser ces inventaires et ils ont été présentés à tous les acteurs en amont de façon à créer un réseau d'acteurs impliqués dans la préservation de la ressource et notamment pour nous aider à identifier les pollutions accidentelles.

Nous parlons beaucoup de pollution diffuse, mais il y a aussi les pollutions accidentelles, puisque les fleuves sont soumis à de nombreux usages. Donc, une surveillance permanente et constante et une contribution aux éléments de territoire que sont les Comités techniques de coordination, que nous faisons entre les autorités organisatrices et Seine Grands Lacs, qui est un organisme qui soutient nos ressources, soutien d'étiage en été et rétention des crues en hiver.

Nous contribuons également aux différents SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) qui sont sur notre territoire. Il n'y en a malheureusement pas beaucoup, puisque sur nos territoires de périmètres de protection, nous avons le SAGE Bièvre, le SAGE Marne Confluence et le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer. On s'efforce d'être actifs au travers de ces SAGE.

Sur les ressources souterraines, des périmètres de protection qui sont plus cadrés, puisqu'effectivement les points de captage ont fait l'objet d'études hydrogéologiques, ou de calculs de transfert de pollution qui ont permis de définir les zones contributrices. Donc, sur les ressources souterraines, nous avons un plan d'action terre et eau, sur la nappe du calcaire de Champigny, pour lequel nous contribuons, avec d'autres producteurs d'eau, à faire des actions de sensibilisation, en vue d'une amélioration de la qualité d'eau, avec moins de nitrates, moins de pesticides. Et nous suivons la qualité de la nappe. C'est une action à laquelle nous tenons.

Et nous voudrions, dans les prochaines semaines, lancer une étude de préfiguration, pour la mise en place de paiement de services environnementaux. Il s'agira d'aider les agriculteurs, pour les rémunérer en vue d'actions qui vont aider à préserver l'environnement. Donc, construire des haies, planter des arbres. C'est un projet que l'on va lancer dans quelques semaines.

À toutes ces actions, nous souhaitons, puisque nous considérons que le préventif est complémentaire au curatif, intensifier nos actions de prévention des pollutions et renouer des partenariats, comme nous l'avons fait il y a une dizaine et une vingtaine d'années avec l'agence de l'eau Seine Normandie. Nous avons lancé Phyto'Cité. C'était une opération qui avait été exemplaire, parce qu'elle limitait l'utilisation des pesticides urbains. Une action en faveur des risques industriels. Nous allons nous lancer dans une telle étude. Cela a été présenté à notre

débat public organisé par

commission  cologie il y a quelques jours, pour essayer de lancer,   l' chelle de notre si vaste territoire, un programme de solutions fond es sur la nature. C'est une  tude que nous souhaiterions lancer en partenariat avec l'agence de l'eau. Il faut que nous travaillions d j  sur la gouvernance, sur quels seraient les acteurs int ress s. Il faudra que nous travaillions sur les sources de financement. L'id e est d' tablir des diagnostics multipression, en vue de d finir des programmes d'actions concr tes.

Ensuite, nous travaillons aussi sur des  tudes r gionales par rapport au r chauffement climatique, notamment avec l'OCDE et nous lancerons un partenariat avec le BRGM (Bureau de recherches g ologiques et mini res) tr s prochainement.

En synth se, sur la pr servation de la ressource, nous sommes engag s depuis plusieurs d cennies sur la pr servation des ressources, mais nous avons des territoires tr s vastes, 12 % du territoire m tropolitain. Et des actions dont les effets ont du mal    tre traduits par une am lioration vraiment importante de la qualit  de l'eau. Cela a  t  dit par la Chambre r gionale des comptes o , effectivement, nous n'arrivons pas   inverser la tendance, puisque nous sommes sur une des difficult s  conomiques assez importante du monde de l'agriculture. Nous continuons   rencontrer toujours des persistance de pesticides interdits dans les ressources. L'atrazine, pour ne pas la citer, qui a  t  interdite en 2003.

Par rapport aux risques pour la sant , le traitement curatif reste indispensable en compl ment d'actions pr ventives, compte tenu d'actions curatives, compte tenu du temps n cessaire pour  liminer ces pollutions qui, depuis 30 ans, affectent nos milieux.

Je vais passer la parole   ma coll gue.

Mme Sandrine MEYNIER, charg e de mission relations usagers au SEDIF

Bonsoir   tous. Merci pour votre pr sence. Moi, je vais vous parler un peu de qui occupe nos territoires, parce que finalement, l , nous avons parl  pas mal de notre territoire, des ressources. Et tous les jours, au SEDIF, finalement, nous nous engageons surtout pour nos 4 millions d'usagers, pour leur garantir un service de qualit . Nous avons une particularit , c'est que nous avons tout de m me des usagers qui sont r partis sur un territoire tr s vaste, 133 communes, 7 d partements. Nous avons 537 000 abonn s, pour un peu plus de 1 600 000 logements. Rien que pour vous donner la caract ristique, nous cumulons la caract ristique d'Eau de Paris et de Vend e Eau. C'est donc parfois un peu difficile, mais c'est une gestion tr s particuli re. Nous avons beaucoup de r sidents, justement, en appartement. Et nous avons une h t rog n it  au niveau de nos territoires, aussi bien en population, puisque nous avons des communes de 300 jusqu'  122 000 habitants. Et nous avons un taux de pauvret  qui est  galement tr s h t rog ne, puisque nous avons des communes qui n'ont que 5 % de taux de pauvret , et certaines communes parmi les plus pauvres de France. Cela fait partie de nos caract ristiques que nous adressons tous les jours.

Nous avons l'habitude d'interroger nos usagers chaque ann e depuis 20 ans, maintenant. Cette ann e, en 2022 – puisque nous publions toujours un peu apr s nos r sultats –, nous avons interrog  2 500 usagers. Globalement, ils sont satisfaits du service. Ils nous disent qu'  92 % le service est rendu. Nous avons des scores similaires     peu pr s tous les autres services d'eau, ou aux donn es de CYO.

En revanche, ce qui est int ressant, c'est que nous voyons que nous avons tout de m me des usagers qui sont concern s. Ils ont conscience que, finalement, l'eau potable n'est pas juste de l'eau que l'on prend dans la Seine et que l'on boit. Il faut faire des investissements importants pour la produire, et aussi des traitements.

Toutefois, sur le prix, 83 % estiment que le prix est correct ou peu  lev . En contrepartie, lorsque nous leur demandons combien co te un litre d'eau, ils ne sont que 27 %   nous r pondre. Nous avons donc tout de m me une probl matique sur le co t de l'eau, qui est peu connu de nos usagers.

  82 %, ils pensent que l'eau peut  tre bue tous les jours. En revanche, lorsqu'il faut passer   l'acte, ils sont un peu plus frileux. Ils ne sont plus que 71 %. Et sur ces 71 %, nous n'en avons que 25 % qui la boivent exclusivement, et 20 % jamais. Lorsque nous leur demandons ce qui pourrait convaincre, finalement, ceux qui ne boivent pas ou tr s peu, une grande majorit  d'entre eux doit  tre rassur e sur la qualit  sanitaire. Et l'aspect du go t li  au chlore est tout de m me quelque chose qui les engage peu   boire l'eau du robinet. Nous savons que nous avons 21 % que nous n'arriverons jamais   convaincre. Nous n'irons pas les chercher.

Dans ce projet, il faudra accompagner les usagers. Nous les accompagnons déjà, en fait, nous n'avons pas attendu le projet. Nous faisons beaucoup d'actions de sensibilisation à tous les niveaux. Je vous les détaille un peu après.

M. Arthur BEAUCÉ, WDPE

Je vais vous demander d'être un peu plus rapide, merci.

Mme Sandrine MEYNIER, chargée de mission relations usagers au SEDIF

Je vais être rapide, oui. Même si nous sommes sur une ressource qui n'est pas souterraine, ils sont tout de même soumis aux arrêtés de sécheresse. Donc, ils ont tout de même des consignes de réduction de leur consommation. Et nous les accompagnons dans ce cadre-là, nous faisons de la sensibilisation à travers des événements communaux. Nous en avons fait 44 en 2022, 23 événements sportifs. Nous faisons des animations scolaires du primaire jusqu'au collège. Nous avons distribué 160 000 sets de table avec des jeux sur les écogestes. Nous nous adressons aussi aux seniors, avec la distribution de gourdes lors des portages de repas. Et nous sommes présents aussi dans les cabinets médicaux. C'est une partie des exemples.

Nous faisons déjà de la sensibilisation dans les quartiers à travers le programme eau solidaire. Et là, nous sommes en pied d'immeuble, nous faisons aussi du porte-à-porte et nous les aidons quotidiennement à préserver la ressource. Parce que, finalement, c'est notre thème ce soir. Et préserver la ressource, il y a le rendement de réseau, il y a la distribution, et il y a, après, le compteur. Il y a ce que l'on va éviter de consommer et ce que l'on va éviter en termes de fuite.

Justement, nous déployons des outils pour les aider dans ce sens-là, puisque la ressource, une fois que l'on a essayé de consommer le moins possible, c'est très bien, mais une fois que l'on a une fuite chez soi, il faut pouvoir la détecter, regarder si les actions mises en place ont réduit la fuite. Et cela fait partie des outils que nous déployons pour nos usagers à tous les niveaux. Par exemple, vous avez la courbe d'une fuite. Cela, c'est un immeuble, et je peux vous dire que nous en avons un paquet, comme cela, sur le territoire. Ce n'est pas un outil obligatoire, mais que nous avons déployé depuis 2020, et qui est totalement opérationnel depuis 2021. Et le rouge, ce n'est que de la fuite. Et nous avons des actions avec les gestionnaires d'immeuble. Et depuis le début de l'année, nous sommes déjà à 4 millions de m³ économisés.

J'en ai fini.

M. Théophile BEGEL, Avocat au Cabinet Huglo Lepage

Bonsoir à tous. La présentation de la dernière *slide* de ce soir pour le SEDIF, c'est une petite présentation de la réglementation applicable en matière de réparation des pollutions. Nous vous l'avons dit tout à l'heure, les pollutions qui sont causées sur le territoire sont majoritairement des pollutions diffuses. Il y a aujourd'hui des rejets industriels et domestiques qui sont assez bien réglementés, assez bien encadrés, par les services de l'État, dans le fonctionnement des ICPE, avec des contrôles des agents des services de l'État pour vérifier la régularité des rejets des polluants dans l'eau aujourd'hui.

Ce qui est moins bien réglementé, moins bien contrôlé et qui fait l'objet d'une proposition d'un projet de modification de directives aujourd'hui, qui a été déposé par la Commission européenne, en octobre 2022, c'est une directive sur les eaux résiduelles urbaines. C'est une directive de 1991 qui n'avait pas été révisée depuis. Et cette proposition de modification de directive prévoit deux choses importantes pour la prévention des pollutions et leur réparation, c'est l'application du principe pollueur payeur dans deux nouvelles industries : les industries pharmaceutiques et cosmétiques. Ces deux industries, à elles seules, c'est 92 % des pollutions en micropolluants dans les eaux résiduelles urbaines. C'est donc important que ces deux industries soient associées au principe de responsabilité élargie du producteur.

Et c'est le principe qui veut que les producteurs de ces types de déchets sont, en aval de l'utilisation de la production, responsables de la pollution qui sera engendrée par l'utilisation par les consommateurs de leurs produits. C'est une obligation pour eux de financer la gestion des pollutions qui seront entraînées.

Cette directive ajoute également au sein des polluants qui doivent faire l'objet d'un traitement particulier dans les services de gestion des eaux urbaines, les PFAS. On parlait de persistance dans l'eau des sources de pollution, les PFAS, c'est des substances chimiques qui ont une durée de vie extrêmement longue, quasiment infinie. Donc, c'est important aussi d'inclure ces PFAS dans la directive des eaux urbaines.

Et un dernier mot sur la pollution agricole, qui est une autre source, évidemment, de pollution diffuse dans l'eau. La présence de pesticides dans l'eau est particulièrement importante en France, parce que la France est le troisième pays européen en termes de nombre de pesticides utilisés et autorisés sur son territoire. C'est 290 produits phytosanitaires qui sont utilisés en France sur les 450 possibles. C'est à peu près 30 % de plus que la moyenne européenne. Et nous sommes derrière la Grèce et à l'Espagne, nous arrivons en troisième position.

Le plan écophyto en 2007 voulait que, sous 10 ans, nous réduisions de 50 % nos produits phytosanitaires. En fait, en 2017, nous sommes arrivés à +25 %. C'est un échec de cette politique, échec notamment parce qu'elle reposait surtout sur des mesures incitatives, qui n'avaient rien de contraignant. Enfin, ce qui est le signe aussi de la contamination particulière des pesticides dans le sol, c'est une étude qui est sortie récemment par l'INRAE et l'Université de Bordeaux, qui prouve que 98 % des sols agricoles aujourd'hui sont pollués par au moins une substance phyto sur le territoire. Non seulement sur les terrains en grande culture, mais aussi dans des forêts, dans des prairies permanentes et dans des terrains bio, parce que la pollution persiste à longue durée.

Je vous remercie.

M. Arthur BEAUCÉ, WDPE

Merci beaucoup à vous trois pour ces présentations. Sans plus attendre, j'appelle nos experts et expertes. Monsieur Emmanuel MORICE, chef du service Seine Marne Oise, à la Direction territoriale Seine Francilienne, et Madame Chloé STEINMETZ, chef de projet eau et agriculture à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports.

Mme Chloé STEINMETZ, chef de projet eau et agriculture à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

Merci. Bonjour à tous. Je vais prendre la parole sur la politique de protection des captages. Le SEDIF a parlé d'un certain nombre de notions autour de la préservation de la ressource en eau. Ma présentation sera vraiment sur l'aspect pollution et qualité de l'eau. Je vais vous présenter les politiques publiques qui concernent ce sujet, et la réglementation qui s'applique.

Déjà, pour commencer, présenter le principe de protection de la ressource à l'échelle d'un captage. En fait, c'est une logique qui place la collectivité comme acteur principal de la protection de la ressource. La logique est de nous dire que nous avons un captage en eau potable et que nous allons chercher à limiter sa contamination par les différents polluants. Nous traitons plutôt, dans ce type de démarche, des polluants diffus, donc les phyto et les nitrates. La première étape sera de faire des études pour comprendre ce qu'il se passe autour du captage. Donc, définir l'aire d'alimentation de ce captage, faire un diagnostic des pressions pour savoir d'où viennent les contaminants.

Et une fois que nous avons fait ce travail de diagnostic, nous mettons en place un plan d'action qui implique l'ensemble des acteurs du territoire pour réduire les pollutions. Cela inclut de travailler avec les acteurs agricoles pour réfléchir à comment ils pourraient faire évoluer leurs pratiques. C'est une démarche qui se met en place à l'échelle des aires d'alimentation de captage et qui est financée par les agences de l'eau.

Et cette politique de protéger les captages contre les pollutions diffuses date des années 2010 à peu près. En fait, nous avons eu deux phases avec le Grenelle de l'environnement et la Conférence environnementale, où nous avons défini au niveau national 1 000 captages prioritaires, en fonction de leur niveau de pollution et de leur caractère stratégique. Et la politique a été de prioriser les moyens sur ces 1 000 captages pour mettre en place la démarche que je vous ai présentée juste avant.

En 2019, la politique a été relancée avec les Assises de l'eau et un objectif donné : que ces 1 000 captages disposent d'un plan d'action d'ici fin 2021. Et en fait, nous constatons depuis 2019 que cette politique s'intensifie. Nous avons eu en 2020 la compétence protection de la ressource qui a été inscrite dans le Code général des collectivités territoriales. Donc, pour légitimer l'action des collectivités sur ce sujet.

En 2022, il y a un droit de préemption qui a été créé pour les collectivités. Ce droit leur permet d'acquérir de façon préférentielle sur les ASC des terres agricoles sur lesquelles elles peuvent faciliter l'installation d'agriculteurs qui ont des pratiques compatibles avec la préservation de la ressource.

Nous avons, plus récemment, le plan eau qui est paru en début d'année. J'y reviendrai dans la suite de ma présentation. Mais donc, la préservation de la ressource est bien l'un des six axes de ce plan. Et si l'on se projette un peu dans l'avenir, nous avons la transposition de la directive eau potable, qui vient d'être transcrite en droit français en fin d'année dernière. Et une obligation à partir de 2027, pour les collectivités, de mettre en place des démarches de protection pour les captages sensibles, qui n'ont pas encore été définis, mais qui le seront en fonction de leur niveau de pollution.

Donc, nous voyons que la politique de protection des captages continue à vivre et s'intensifie même au travers des différents points que je viens de vous présenter.

J'ai repris une carte de l'Île-de-France, pour que ce soit un peu plus visuel, pour se rendre compte de ce que donnent les captages prioritaires sur notre région. Nous en avons 80, sur les 1 000 au niveau national. Et je vous ai remis les aires d'alimentation de captage qui correspondent. Sur les 80, nous en avons 77 qui sont souterraines. Et sur les 80, nous en avons en février 2022, 62 qui ont des plans d'action qui ont été validés au niveau local, pour la préservation de la ressource. Vous voyez que la Seine-et-Marne est particulièrement concernée par la couverture des aires d'alimentation de captage. Cela rejoint l'une des cartes que le SEDIF avait présentées juste avant, qui se situe sur la grande aire de la fosse de Melun, que l'on peut voir au centre de la Seine-et-Marne.

Les démarches dont je vous parle depuis le début de ma présentation sont des démarches volontaires. Il faut tout de même rappeler qu'il y a aussi de la réglementation qui s'applique. Nous avons de la réglementation au titre du Code de la santé publique. Le SEDIF l'a rapidement évoqué. Donc, des périmètres de protection qui sont obligatoires autour des captages pour limiter les pollutions, plutôt que les pollutions accidentelles et ponctuelles.

En ce qui concerne les pollutions diffuses, nous avons cette démarche de protection volontaire, mais nous avons aussi un levier réglementaire qui existe, et qui peut être mobilisé par le Préfet, qui peut rendre toute cette démarche de délimiter une AC et de mettre en place un certain nombre d'actions. Il peut rendre cette démarche obligatoire via un outil qui s'appelle les zones soumises à contraintes environnementales, qui est prévu dans le Code de l'environnement.

Ensuite, nous pouvons revenir au plan eau, qui est l'actualité sur la thématique eau du début d'année, avec, comme je vous le disais tout à l'heure, la préservation de la ressource, qui est un des trois axes de ce plan, qui comprend au total 53 mesures, donc qui prévoit des actions et qui prévoit aussi les modalités de gouvernance et de financement qui seront associées pour atteindre les objectifs qui sont fixés.

Je vous ai remis les mesures concernées, si vous avez la curiosité d'aller voir plus dans le détail.

Et en ce qui concerne les thématiques pollution diffuse, on retrouve dans le plan eau l'obligation pour les collectivités de mettre en place des plans de protection de la ressource d'ici 2027. Nous avons également la mesure 28, qui dit qu'en cas de présence de pesticides à des seuils supérieurs aux normes, le Préfet doit mettre en place des mesures pour diminuer ce risque.

Nous avons également d'autres mesures qui permettent de prendre aussi du recul sur ce que je viens de vous présenter. J'ai parlé de la politique de protection à l'échelle des aires d'alimentation de captage. Mais en réalité, la préservation de la ressource est une démarche beaucoup plus globale, et l'évolution des pratiques agricoles, c'est aussi porté par des politiques qui sont à l'échelle nationale et européenne. Nous retrouvons dans le plan eau le programme écophyto avec la volonté de refonder en fait ce plan et de se donner de nouveaux objectifs et moyens à horizon 2030. La revalorisation des MAEC, qui sont des contrats financés avec les agriculteurs pour les accompagner dans les changements de pratique.

Également, la directive européenne qui porte sur l'utilisation des produits phyto et le fait que la France porte une ambition sur cette directive. Et le fait de continuer à favoriser la conversion à l'agriculture biologique.

En fait, nous voyons par rapport à la démarche, au-delà des aires d'alimentation de captage, que nous avons une action qui est conduite à l'ensemble du territoire pour limiter les pollutions, et qui est soutenue par les agences de l'eau.

Je vais laisser la parole à Emmanuel, pour la suite de la présentation.

M. Emmanuel MORICE, Chef du service Seine Marne Oise à la direction territoriale Seine Francilienne - Agence de l'eau Seine-Normandie

Merci Chloé. Bonjour à toutes et à tous. Emmanuel MORICE, à l'agence de l'eau Seine Normandie. Je suis accompagné de Lydia PROUVÉ aussi de l'agence de l'eau. Cela n'a pas été dit, mais nous serons tous les trois sur chacune des tables pendant les discussions. Nous pourrions répondre aux questions, si nous avons les réponses et si nous pouvons y répondre.

Moi, je vais vous présenter un peu ce que signifie la préservation de la ressource en eau pour l'agence de l'eau, comment elle intervient sur cette problématique.

Et avant de rentrer un peu sur ces programmes d'action, sur comment nous accompagnons les collectivités et autres acteurs concernés, je vais commencer par la définition de quelques notions clés, qui sont importantes pour comprendre un peu cette organisation.

La première d'entre elles a déjà été évoquée par le SEDIF. C'est ce principe de pollueur payeur. Cela se comprend assez aisément. C'est réglementaire, il y a une définition dans le Code de l'environnement. Je vous la lis : « Les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci sont supportés par le pollueur. » Qu'est-ce que cela veut dire ? En gros, celui qui pollue est celui qui paie pour combattre cette pollution, c'est-à-dire la traiter ou la réduire, faire en sorte qu'elle n'ait pas lieu. C'est vraiment un principe de base, et c'est celui qui sous-tend une bonne partie de l'action de l'agence de l'eau, déjà, parce que c'est sur cette base que sont construites les redevances que perçoivent les agences de l'eau.

Les redevances, autre notion. De quoi s'agit-il ? Un certain nombre de redevances ont été mises en place, en fonction du type de pression qui va s'exercer sur la ressource en eau et du type d'acteurs, de pollueurs à l'origine de ces pressions. Ce n'est pas exhaustif, ici. Je vous en ai cité quelques-unes qui concernent un peu notre problématique.

- La première est la redevance pour pollution de l'eau, d'origine non domestique. Donc, c'est celle que vont payer à l'agence de l'eau les industriels qui rejettent des polluants dans la ressource en eau.
- Il y a la redevance pour la pollution de l'eau, d'origine domestique. Cette fois-ci, cela ne concerne pas les industriels, mais plutôt nous, les consommateurs, citoyens, etc. À travers l'eau que nous consommons, l'eau usée que nous rejetons, nous paierons une redevance à travers notre facture d'eau, pour lutter contre ces pollutions.
- Il y a également des redevances pour le prélèvement sur la ressource en eau. Dès lors que nous prélevons dans une ressource, nous allons payer une redevance en fonction du volume que nous prélevons dans cette ressource, à l'agence de l'eau aussi. Donc, les collectivités compétentes en matière d'eau potable concernées auront à payer cette redevance.
- Et une dernière redevance que je cite ici : la redevance pour pollution diffuse. Celle-ci concerne cette fois-ci les pesticides qui sont émis dans l'environnement. Elle est versée non pas par les utilisateurs cette fois-ci, mais par les metteurs sur le marché, c'est-à-dire ceux qui mettent sur le marché des pesticides.

Ces redevances sont bien sûr fonction du paramètre de la pression qui est exercée sur le milieu. Pour le prélèvement, cela sera le volume d'eau. Pour la pollution, ce sera la quantité des polluants qui est émise. Elles sont aussi modulées selon la sensibilité du milieu. C'est-à-dire que la redevance ne sera pas exactement la même si l'on est sur un milieu sensible, fragile, déjà contaminé. Là, forcément, la redevance sera plus importante.

Quels sont les objectifs de ces redevances ? Ils sont doubles. Le premier d'entre eux est d'inciter à réduire l'impact que nous avons à travers nos pratiques sur le milieu. Forcément, dès lors que nous allons payer une redevance, donc une taxe plus importante, nous allons vouloir réduire cette redevance, et donc changer nos pratiques pour limiter cette pollution.

Le deuxième objectif de ces redevances est en fait ce qui constitue le budget, les finances des agences de l'eau – ce sont les recettes de l'agence de l'eau –, qui vont ainsi permettre à l'agence de l'eau d'accompagner ces différents acteurs, qui contribuent à cette pollution, pour les aider à changer leurs pratiques, pour les collectivités, industriels, agriculteurs, etc. Et donc, mettre en place une lutte contre la pollution de l'eau, protéger la santé, et aussi préserver la ressource en eau. Donc, le sujet qui nous intéresse aujourd'hui.

Préserver la ressource en eau, qu'est-ce que c'est pour l'agence de l'eau ? Il y a effectivement deux notions importantes : l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif. L'aspect quantitatif est de faire en sorte que l'on prélèvera moins d'eau et que l'on mettra en place des économies d'eau, soit à travers des actions de sobriété, donc en utilisant des dispositifs qui feront que nous aurons besoin de moins d'eau pour un même usage. Ou sinon, pour les collectivités, c'est toutes les actions de lutte contre les fuites dans les réseaux, qui permettront d'amener à une économie, à une réduction des prélèvements sur la ressource en eau.

D'un point de vue qualitatif, la préservation de la ressource en eau, ce sont là toutes les actions de prévention qui permettront de réduire à la source cette contamination. Donc, pour notre sujet, aujourd'hui, sur l'eau potable et sur les prélèvements pour l'eau potable, il s'agit en fait d'agir à l'échelle des aires d'alimentation de captage pour réduire ces pollutions diffuses qui sont à l'origine de ces contaminations.

Ces notions d'aires d'alimentation de captage, de périmètres de protection sanitaire ont été évoquées déjà précédemment. Là, il y a un petit schéma qui permet de représenter un peu de quoi il s'agit. Nous avons le point de prélèvement qui est tout en bas, un peu en jaune. C'est le captage où nous aurons le forage et le prélèvement sur la ressource en eau. Il y a trois périmètres dits sanitaires, puisque pris au titre du Code de la santé, qui seront délimités. Le PPI, qui est le périmètre de protection immédiat, le PPR, rapproché, et le PPE, périmètre éloigné.

Nous avons aussi l'aire d'alimentation de captage. C'est toute la surface sur laquelle une goutte d'eau tombant sur cette surface va alimenter le captage en question. Cela peut être très important. Nous l'avons vu dans le cadre des captages dans les eaux superficielles, dans la Seine, la Marne ou l'Oise. Nous avons des aires d'alimentation de captage qui correspondent au bassin versant entier du cours d'eau, donc des choses qui peuvent être très étendues.

Et sur certains captages, dans les eaux souterraines, nous pouvons avoir des aires d'alimentation de captage qui sont plus réduites. L'important est donc de pouvoir agir à l'échelle de ces aires d'alimentation de captage. Dans certains cas, nous le voyons sur les eaux superficielles. Cela peut être très important et très compliqué de mettre en place des actions à cette échelle-là.

Il est donc possible de définir des zones de protection, les ZPAAC (Zones de protection des aires d'alimentation de captage) qui correspondent en fait aux zones les plus contributives, celles où il sera le plus pertinent d'agir pour réduire la pollution qui est mesurée au niveau du captage.

Voilà pour les notions clés.

Maintenant, les actions de l'agence de l'eau pour préserver les ressources. L'agence de l'eau intervient dans un cadre assez précis, qui s'appelle un programme d'intervention. Nous sommes actuellement dans le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine Normandie. Il prendra fin à la fin de l'année 2024, cela dure 6 ans. Et ce programme d'intervention définit sur les différents sujets quelles sont les actions que l'agence de l'eau pourra accompagner grâce aux recettes qu'elle a eues des redevances.

Sur la partie préservation de la ressource, nous intervenons à la fois sur le qualitatif et sur le quantitatif. Sur le qualitatif, pour l'agriculture et toutes les filières agricoles, nous allons accompagner les changements de pratiques ou de systèmes agricoles, donc faire en sorte que des cultures qui utilisent moins de pesticides ou moins d'engrais puissent être mises en place, accompagner la conversion bio, mettre en place des zones en herbier, pour réduire les ruissellements de polluants, etc.

Nous accompagnerons également, toujours sur le mode préventif, les collectivités, justement dans toutes les mesures liées à la protection des captages. Définition, délimitation de l'aire d'alimentation de captage, mise en place d'une animation pour travailler avec le monde agricole sur place, mise en place d'un plan d'action, accompagnement de toutes les mesures qui sont liées à ces actions de protection des captages.

J'ai cité aussi les actions que nous aidons en termes curatifs. Nous accompagnons aussi les collectivités pour améliorer, sécuriser leur réseau, mettre en place des interconnexions au sein de leurs propres réseaux, mais aussi entre différents fournisseurs d'eau à une échelle donnée. Ce qu'il faut voir, c'est que ces aides des agences de l'eau sur cette partie curative sont conditionnées au fait que nous avons mis en place des actions de protection des captages, donc des actions de prévention.

Ce qui est important à voir par rapport à notre situation aujourd'hui, c'est que ces conditions ne sont pas exigées lorsque les prélèvements ont lieu sur de l'eau superficielle. Justement parce qu'il y a cette complexité aujourd'hui

à mener des actions de protection à l'échelle des aires d'alimentation de captage, des captages dans les cours d'eau. Cette condition n'existe donc pas, mais nous pouvons tout de même, bien entendu, mener des actions sur ces captages d'eaux superficielles.

Sur le quantitatif, nous avons aussi des mesures de réduction, donc de sobriété, à la fois pour le monde agricole – je ne rentrerai pas dans le détail, mais pour faire en sorte qu'ils prélèvent moins d'eau pour l'irrigation –, mais aussi pour les collectivités, avec des actions sur la gestion de la rareté de la ressource en eau, la mise en place d'actions de sobriété par les collectivités, de réduction d'utilisation d'eau, etc.

Voilà les éléments que nous aidons aujourd'hui dans le cadre du 11^e programme.

Et ma dernière diapositive : quelles actions pour demain ? Où pouvons-nous aller ? Comme je vous le disais, nous sommes dans le cadre du 11^e programme, qui se termine dans un an et demi maintenant. À partir de 2025, nous rentrerons dans un nouveau programme d'intervention. Les discussions commencent pour le définir. Et nous savons que, forcément cela a été évoqué, les enjeux du plan eau, etc., la protection de la ressource en eau à travers la protection des captages ou la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, ce sera toujours un sujet qui sera aidé et soutenu par l'agence de l'eau.

Nous avons aussi des articulations à prévoir avec les nouvelles obligations fixées par la nouvelle directive eau potable. Puis, une question de renforcer les conditionnalités entre préventif et curatif, ce que je vous expliquais brièvement tout à l'heure. Avec une question clé : comment intervenir sur les aires d'alimentation, sur les eaux superficielles ? Comment faire en sorte que nous puissions collectivement progresser sur ces questions-là ? Peut-être mettre en place davantage de coopération aussi sur la préservation de la ressource, parce que sur ces aires d'alimentation de captage très étendues, plusieurs points de prélèvement d'eau existent, plusieurs collectivités sont concernées par ces territoires et par ces pollutions.

Nous pouvons aussi imaginer que les acteurs concernés par un captage en eau potable, s'ils ne peuvent pas agir sur leur aire d'alimentation de captage, à travers leur comportement propre, c'est-à-dire en tant que collectivité à travers la façon dont la cantine est alimentée ou ce genre de chose, nous avons mis en place des partenariats avec le monde agricole pour que, au moins, l'agriculture auprès de laquelle nous nous fournissons, soit moins polluante vis-à-vis des ressources en eau et des aires d'alimentation de captage. Cela fait partie des idées qui sont discutées, pour voir, dans le cadre du 2^e programme, ce qui pourra être mis en place.

Voilà pour les éléments que nous souhaitons présenter.

M. Arthur BEAUCÉ, WDPE

Merci beaucoup. Merci à vous trois, et aux intervenants du SEDIF, de nous avoir apporté tous ces éclairages. Cela fait beaucoup d'informations, mais maintenant cela va être à vous de jouer, puisque nous allons passer à la seconde phase de la réunion, qui est donc le débat en trois tours.

Je vais vous inviter à aller vous asseoir aux tables directement, comme vous le disiez, Monsieur MORICE. Nous allons donc avoir un débat en trois tours ou un World Café. Qu'est-ce que c'est ? C'est une technique d'animation qui vise à favoriser l'écoute, l'échange et le partage d'idées. Cela n'a échappé à personne, il y a trois tables ce soir, il y aura donc trois tours de débats. Trois tours, cela veut dire trois séances de production collective qui vont durer 25 minutes chacune. Et toutes les 25 minutes, nous vous demanderons de quitter votre table et d'aller à une autre table. Et cela, deux fois, de sorte qu'à la fin du débat en trois tours, vous ayez fait les trois tables. Deux personnes ne se lèveront pas à vos tables, ce sera les hôtes ou facilitateurs. Si vous pouvez vous signaler à vos tables, pour que tout le monde vous identifie. Ils seront les garants des dialogues et restitueront à la fin un résumé de vos contributions.

Il y a donc trois tables avec trois couleurs. La table rouge à ma gauche, ici, traitera de la thématique collaboration entre opérateurs de l'eau ; la table verte, au milieu, qui se concentrera sur le sujet du changement de comportement des usagers ; et la table bleue sur l'implication des agriculteurs, des industriels et des collectivités pour préserver la ressource.

Pendant ces 25 minutes, vous pourrez exprimer vos avis, vos questions, mais également vos recommandations. Et dernière petite consigne : vous avez des gommettes sur votre table, de la couleur de la table. Nous vous inviterons, à la fin de chaque tour, à prendre une gommette et d'aller à une autre table. L'idée est qu'à la fin, vous ayez les trois gommettes qui « prouvent » que vous avez bien travaillé sur les trois thèmes.

débat public organisé par

Derni re chose, n'allez pas forc ment   une autre table avec tout votre groupe, l'id e est que vous parliez avec d'autres personnes. Donc, mixez au maximum les groupes.

Je laisse les facilitateurs et facilitatrices lancer les d bats.

Herv  CORNE, association Agir   Villejuif

Je ne suis pas d'accord. Pendant une heure, nous avons eu droit   d fense et illustration du projet su SEDIF et   des informations sur les politiques publiques. Et quand est-ce qu'il y a un d bat l -dedans ?

M. Arthur BEAUC , WDPE

Maintenant.

Herv  CORNE, association Agir   Villejuif

Je demande la possibilit  d'intervenir, de fa on   donner un autre avis que celui qui nous a  t  impos  pendant une heure.

M. Arthur BEAUC , WDPE

En fait, l , le temps que nous allons avoir pendant 1 h 15, qui est vraiment plus long, sera justement pour que vous puissiez vous exprimer entre vous.   la fin, les facilitateurs restitueront ces points de vue. En plus, nous pourrions vous donner la parole, si vous le voulez,   la fin de la r union.

Herv  CORNE, association Agir   Villejuif

C'est ce que l'on appelle un d bat. Merci.

Intervenant CPDP ? [00:55:11]

Je vais peut- tre laisser Agnese r pondre, mais je disais, Monsieur, que le d bat dans sa g n ralit  est compos  de diff rentes modalit s. Et ce soir, la modalit  de d bat est un travail en sous-groupe. Ce n'est effectivement pas un d bat comme vous l'appellez, mais cela fait partie effectivement du d bat public, et cela produit des mat riaux qui seront vers s ensuite au d bat et qui font partie de cette r flexion qui est utile pour que chacun puisse s'exprimer.

M. Arthur BEAUC , WDPE

Merci. L'objectif est vraiment que l'on vous laisse un maximum de temps pour la parole. Donc, l , ne vous inqui tez pas, vous pourrez vous exprimer, et nous aurons un dernier temps d' change   la fin, si vous voulez prendre le micro   ce moment-l , il n'y aura pas de soucis.

Merci, nous pouvons donc commencer. Je laisse les facilitateurs et facilitatrices commencer.

D bat en trois tours (World Caf )

M. Arthur BEAUC , WDPE

Merci beaucoup   tout le monde. Nous allons commencer les restitutions. Merci   tous et   toutes d'avoir particip    ce d bat en trois tours. Je passe la parole   Nathalie pour la restitution de la table bleue.

Mme Nathalie DURAND

Merci aux contributeurs, aux participants. C' tait une table tr s riche.  videmment, nous avons tout not . Je vais certainement oublier des points, mais apr s nous restituerons l'ensemble des  l ments. Je vais commencer par redire le titre de notre table. C' tait sur la pr servation de la ressource, et c' tait l'implication des industriels, des agriculteurs et des collectivit s.

Nous avons eu des d bats qui ont plus parl  sur l'aspect pr servation et financier, d'autres plus sur pr servation de la ressource et gouvernance, d'autres plus sur pr servation de la ressource et, bien s r, la qualit  de l'eau.

Je vous fais part des recommandations globales qui ont  t  faites. En fait, sur l' volution de la r glementation, il a  t  not  qu'il serait int ressant, justement, que l'AESN puisse  largir son accompagnement sur la pr servation de la ressource en eau.  galement, il y a eu la question de recrer des zones humides pour mieux filtrer l'eau et permettre   la biodiversit  d' tre plus importante.

Également, nous avons eu, plus sur l'aspect réglementation, pour préserver cette ressource, inciter, mais aussi interdire. Et si l'on interdit, bien sûr, contrôler plus.

Également, nous avons eu la question de la préservation de la ressource et des enjeux sanitaires. Si l'on préserve plus l'eau, on aura besoin de moins la traiter. Et l'impact sanitaire sera moins fort.

Sur les solutions proposées également, les paiements pour services environnementaux, qui avaient d'ailleurs été évoqués dans les présentations. Et surtout, la question par rapport à ces paiements pour services environnementaux de l'aire de captage à privilégier. Donc, quelle est l'aire qui serait pertinente ?

Je vais m'arrêter là parce que nous avons vraiment beaucoup de choses, mais la solidarité tout le long du fleuve entre les différents acteurs, et notamment le point qui s'est posé, qui avait d'ailleurs été dit déjà en amont, c'est sur le bassin. Il y a plusieurs autorités organisatrices. Et donc, comment ces autorités organisatrices, en amont, pourraient éventuellement collaborer ensemble et travailler sur cette préservation de la ressource ?

Je pense que je n'ai pas tous les points, parce que, vraiment, c'était très riche. Et un immense merci, en tout cas, pour les participants à notre table.

M. Arthur BEAUCÉ, WDPE

Merci beaucoup, Nathalie. Nous allons peut-être passer à la table verte, changement de comportement des usagers. Je t'en prie, Irina.

Mme Irina BONCZOK

À la table changement dans les comportements des usagers, nous avons discuté surtout des redevances attendues dans la mise en place de projet sur des actes comme diminuer la consommation de l'eau en bouteille, justement le prolongement de la vie utile des électroménagers dû à la qualité de l'eau.

Autour des trois tours de participants que nous avons, un constat assez partagé, c'est une sensation d'incertitude sur les faits que ces comportements vont se produire, et que l'on peut attendre qu'ils prennent place. Et aussi du fait que ces comportements ne vont pas se changer tous seuls, et qu'il y a une série d'actions qu'il semble nécessaire de mettre en place. Un grand consensus est qu'il y a un grand rôle dans l'éducation, surtout dans les associations et avec les acteurs de proximité qui peuvent jouer là-dedans. De même pour les écoles, ainsi que cette vision de changement environnemental avec les générations, comme quoi les générations plus jeunes ont tout de même des gestes déjà plus incorporés à la consommation de l'eau du robinet. On peut dire là qu'il y a une certaine confiance préexistante.

D'autre part, un des grands leviers est lié à la tarification. C'est vu comme une nécessité, le fait de mettre en place le tarif incrémental, selon les degrés d'usage. C'est-à-dire que ceux qui utilisent le plus paient le plus. Et ainsi l'importance de tarification solidaire, pour les populations moins avantagées. C'était noté aussi que les prix, les augmentations qui sont considérés dans le projet sont tout de même notables et peuvent avoir un fort impact sur les populations en situation de précarité.

Un autre constat central a été le fait que la responsabilité est partagée et qu'il y a un besoin d'une prise de conscience généralisée sur le fait qu'il y a énormément d'actes qui vont au-delà de ce que nous faisons à la maison, qui peuvent avoir de l'impact dans la préservation de nos ressources. C'était l'image d'un petit mégot de cigarette qui peut arriver à polluer 500 litres d'eau, comme une image visuelle à apporter avec nous et à continuer à communiquer pour voir l'impact que nos actes ont sur la préservation.

M. Arthur BEAUCÉ, WDPE

Merci Irina. Nous passons à la dernière table, sur la collaboration entre les opérateurs.

M. Alain ROTBARDT

Merci à tous. Donc, collaboration entre autorités organisatrices pour assurer la protection en amont de la ressource en eau. Échanges très riches. Il y avait une ambiance très animée à notre table, en tout cas beaucoup d'opinions, beaucoup de savoirs techniques aussi autour de la table.

En termes d'observation, nous avons vu que, globalement, une remarque qui a été quasiment consensuelle, c'est le manque de consultation en amont des autorités organisatrices, autres que le SEDIF, et une consultation sur le

projet avant le d bat. Le fait de se mettre autour de la table, avant m me ce projet, pour pouvoir d cider de comment mieux prot ger la ressource, et que l' tat n'aurait pas assur  un r le de chef d'orchestre dans ce cadre-l , qu'il aurait pu  tre plus pr sent pour accompagner tous ces acteurs   se mettre autour de la table.

Nous avons des sentiments que ce projet pourrait potentiellement aussi rendre la collaboration dans le futur difficile, au niveau de l'interconnexion des r seaux d'eau, avec une eau osmos e, une eau de qualit  diff rente qui ne permettrait peut- tre pas l' change et le secours entre les r gies.

Beaucoup de personnes s'exprimaient en faveur d'une r gie publique, d'une gestion publique de l'eau, et de ne pas avoir une d l gation de service priv  qui, selon eux, ne permettrait pas un investissement dans la ressource, mais une gestion des profits plus que des investissements dans la ressource. Mais on note comme observation le fait qu'il y a vraiment un challenge d' chelle de comp tences, entre cette comp tence de gestion par les communes de l'eau. Mais l' chelle, finalement, qui va presque   l' chelle europ enne de comment l'on g re tout le territoire de l'eau.

Voil    peu pr s pour les observations   notre table.

En termes de recommandations, nous avons eu beaucoup de choses, beaucoup d'appels   une consultation citoyenne tr s large, au niveau de l' le-de-France, voire de la France. C'est un v ritable Grenelle de l'eau, les mots ont  t  pos s, pour mettre toutes les personnes autour de la table, pas seulement les autorit s organisatrices, mais aussi le citoyen, avec un vrai appel   redonner du pouvoir au citoyen, concret, localement, pour leur donner un r le et surtout une responsabilisation dans toutes les d cisions de gestion de l'eau.

En termes de partage de la ressource, il y a eu des r flexions autour du fait que certains ont not  que certaines autorit s ont acc s   des ressources superficielles, d'autres des ressources en nappes phr atiques, et peut- tre qu'il y a une r flexion   avoir autour de comment diff rentes autorit s peuvent acc der pas seulement   un type de ressources, mais aux deux types de ressources, et diversifier l'approvisionnement des autorit s pour leur permettre d'avoir acc s   des qualit s d'eau diff rentes.

Tout de suite aussi, cette question du public qui permettrait un investissement plus grand, notamment dans l'entretien des r seaux, mais nous notions  galement deux id es. Bien s r, je ne fais pas justice   tout ce qui a  t  dit, parce que beaucoup de choses ont  t  dites et seront dans le compte-rendu. Mais nous notons notamment le fait qu'un participant a mentionn  le fait qu'il y avait 5 000 agriculteurs ou plus en  le-de-France. Beaucoup partent   la retraite, et c'est l'occasion aussi de faire de nouveaux contrats des baux environnementaux avec ces jeunes agriculteurs, pour qu'ils passent au bio, et pour cr er une v ritable dynamique, qui permette d'am liorer la ressource en amont.

Et nous notons aussi la solidarit  qu'il pourrait y avoir entre des autorit s organisatrices et des endroits plus en amont, des zones rurales o  parfois, par exemple, les  quipements d'assainissement ne sont peut- tre pas suffisamment performants. Il pourrait y avoir des m canismes de solidarit  pour permettre de r duire la pollution en amont, au niveau de ces structures-l . En termes d'opportunit , cela pourrait  tre une action.

J'esp re que cela r sume nos  changes, et merci beaucoup pour votre attention.

M. Arthur BEAUC , WDPE

Merci beaucoup pour ces restitutions. Effectivement, c'est un exercice compliqu , parce que vous avez dit beaucoup de choses. Et soyez assur s que toutes les contributions seront bien pr sentes et inscrites dans le compte-rendu global de la r union.

Un dernier temps ensemble de r actions et d' changes par rapport   ce qui vient d' tre dit par les facilitateurs et facilitatrices, notamment du SEDIF. Sur la base de ce que vous avez entendu, que ce soit des recommandations ou des observations, avez-vous des r actions   faire sur ce qui a  t  dit ?

Mme Sandrine MEYNIER, charg e de mission relations usagers au SEDIF

Par rapport   l'accompagnement des usagers, puisque tout   l'heure j'avais une intervention assez courte et je n'ai pas pu pr ciser toutes les interventions. Sachez qu'aujourd'hui, nous intervenons avec 27 associations locales dans le cadre du programme eau solidaire, sur tout ce qui est actions de sensibilisation. C'est un terrain de jeu qui nous permettra d' tendre davantage toutes les actions qu'il faudra mener.

Un autre point intéressant, peut-être, que vous n'avez pas en tête, mais la directive d'eau potable obligera tous les gestionnaires d'immeubles à communiquer dorénavant sur la qualité de l'eau, et communiquer la facture générale, même quand les personnes ne sont pas individualisées. Je vous avoue que, jusqu'à présent, nous essayions de convaincre les bailleurs et les syndicats de mettre de l'information. Mais un acte de plus, c'est toujours difficile à convaincre. Là, ils n'auront plus le choix. Donc, nous essaierons de nous engouffrer. Nous avons déjà des partenaires avec lesquels nous pourrions travailler sur le sujet. Je pense que c'est important sur tous les domaines.

Autre point sur la solidarité financière. Sachez qu'aujourd'hui un programme existe. Nous allouons 2,5 millions d'euros par an. Moi, je ne rêve que de le distribuer. Et nous nous confrontons à la réalité d'ailleurs d'autres aides sociales, c'est que sur 1 million que nous voulons distribuer, nous n'arrivons à en distribuer que 500 000, parce que les aides ne sont pas attribuées, tout simplement. Ce sont des points d'amélioration. Nous arrivons tout de même à les maintenir à un bon niveau. Mais c'est encore un sujet où il y a du travail à faire. C'est tout l'écosystème sur lequel il faut que nous travaillions.

M. Arthur BEAUCÉ, WDPE

Merci beaucoup. Si cela vous convient, nous avons pris un peu de retard sur le déroulé global, donc je vais vous proposer de conclure cette réunion.

Mme Véronique HEIM, Directrice Études & Prospective au SEDIF

C'était une toute petite remarque du SEDIF, mais tout à fait bienveillante. Je pense que le thème de la santé, peut-être va-t-il être traité lors du prochain atelier de la semaine prochaine, nous parlerons de la qualité de l'eau. C'est un élément essentiel aussi de notre projet. Peut-être un peu de regret qu'il n'ait pas été complètement abordé ce soir, notamment par rapport à des questions de rejet industriel ou urbain. Merci de m'avoir écoutée.

M. Arthur BEAUCÉ, WDPE

Agnese, je vais peut-être vous laisser répondre et conclure cette réunion.

Hervé CORNE, association Agir à Villejuif

Vous aviez dit tout à l'heure...

M. Arthur BEAUCÉ, WDPE

Effectivement, Monsieur. Je vous donne le micro.

Hervé CORNE, association Agir à Villejuif

Il faut se battre pour avoir la parole, alors que les tenants du projet du SEDIF ont eu un temps incroyable pour développer leur point de vue. Je pense qu'il est normal que quelqu'un qui est opposé à ce projet puisse s'exprimer quelques instants. Je m'appelle Hervé CORNE, je suis un des animateurs de l'association Agir à Villejuif, nous travaillons sur les risques technologiques dans notre ville. Et à ce titre, nous avons entamé une réflexion sur le projet du SEDIF. Et quelques petites choses que je vais dire, mais pas tout. Je vais essayer de me limiter, parce que sinon on va me dire : « Ouh la, pas trop long ! »

Première chose, c'est l'objectif. Si vous vous en tenez, comme un lecteur pressé et pas très motivé le ferait, à la page de présentation de la consultation, vous verrez que ce qui est mis en avant, c'est le calcaire et le chlore. Il faut prendre le document à bras le corps et le lire en détail pour se rendre compte qu'en fait le principal problème, c'est les pesticides. C'est un problème qui est de plus en plus important, qui pose de plus en plus de problèmes de santé publique. Mais il faut le vouloir pour s'en rendre compte. C'est la première chose.

Deuxième petite chose, les problèmes environnementaux. On nous dit que 85 % de l'eau sera envoyée dans le réseau, et seulement 15 % qui sera restituée au milieu naturel, comme on dit – c'est très pudique comme expression, c'est-à-dire rejetée dans la Seine. Évidemment, il est mentionné que ces 70 000 m³ par jour ne représentent que 1,3 % du débit du fleuve. Oui, mais le déversement se fera en un seul endroit. Et donc, les organismes vivants qui sont fixés à cet endroit ou qui passent prendront la pollution « plein pot », eux. Et les prédateurs qui s'en nourrissent vont l'accumuler. Et devinez qui est le prédateur en bout de chaîne.

Au niveau financier, troisième petite chose. 442 millions d'euros pour l'usine de Choisy. Je ne sais pas vous, mais moi, je ne me représente pas des sommes comme cela. Enfin, je parle de l'usine de Choisy, parce que c'est celle qui nous intéresse à Villejuif. Cette somme devrait être amortie au niveau de l'exploitation, mais il y aura aussi le coût d'utilisation au quotidien, du surcoût d'utilisation, notamment en ce qui concerne l'énergie, puisqu'il faudra porter la pression de l'eau à des valeurs beaucoup plus élevées pour l'osmose inverse, c'est-à-dire de l'ordre de 7 bars.

Le résultat, c'est 40 centimes. Enfin, vous savez ce que c'est, des prévisions. Disons 50 centimes pour être sympa. 50 centimes du m³ en plus, sur 1,50 €, calculez, cela fait 33 % d'augmentation.

C'est l'application du principe pollué payeur : c'est ceux qui sont pollués qui doivent payer la dépollution. Alors, dans un premier temps, nous pourrions nous dire : « Mais bon sang, pourquoi n'est-ce pas ceux qui polluent qui doivent payer ? » Mais dans un deuxième temps, nous pouvons nous dire : « Mais quand arrêterons-nous de déverser des pesticides dans la nature ? Des produits pour tuer la vie que nous retrouverons dans notre nourriture, dans notre eau, dans notre air. »

La dernière petite chose que je voudrais dire – vous voyez, je ne suis pas très long – a trait à la dernière page du document « synthèse du projet ». J'ai demandé à la technique, mais il n'y a pas moyen de l'afficher là. Donc, quand vous serez rentrés chez vous, allez donc voir ce document, c'est la page 19 et dernière de la synthèse du projet. Si vous voulez démontrer que votre projet est le meilleur, vous expliquez au long des pages que c'est le meilleur, mais si vous n'êtes pas convaincus d'avoir réussi à convaincre, vous faites une petite infographie, c'est très bien.

Comment est-elle faite ? Vous avez quatre possibilités de traitement. Le premier est le projet du SEDIF. Je le montre bien dans le bon ordre. Et il y a 11 items, est-ce qu'il fait bien ceci, est-ce qu'il fait bien cela, etc. ? Puis, il y a trois autres possibilités de traitement. Le projet du SEDIF, en bas de la colonne, a droit à une gommette verte, les trois autres à une gommette rouge. Je me suis livré à un petit travail que vous pourrez refaire chez vous, si vous ne me faites pas confiance, et vous auriez raison : donnez la valeur 1 à chaque gommette verte, donnez la valeur 2 à chaque gommette orange et la valeur 3 à chaque gommette rouge, et vous vous rendrez compte d'un « truc rigolo ». C'est que le premier devrait avoir une gommette entre vert et orange, pile-poil. Le deuxième et le quatrième entre vert et orange, plus près d'orange. Il n'y a que le troisième qui est entre orange et rouge, plus près d'orange. Il n'empêche qu'ils ont tous les trois une gommette rouge. Ce n'est pas du tout quelque chose d'honnête. C'est quelque chose qui est fait pour que le lecteur, refermant le dossier, se dise : « Oui, finalement, il n'y a que cela comme solution. »

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer.

Mme Agnese BERTELLO, Présidente de la Commission du débat public

Merci. Cette dernière page représente les différentes modalités de filtration, les différentes technologies, les différentes possibilités et objectifs qu'elles arrivent à atteindre. Nous avons essayé de parler du projet d'une façon la plus générale possible, dans les réunions de proximité que nous avons faites. Nous avons encore des réunions publiques qui traiteront le thème du projet d'une façon très générale, et il y aura la possibilité de parler des différents enjeux économiques, sanitaires, environnementaux, etc. Nous regarderons le projet d'un point de vue plus complet.

Nous avons choisi d'avoir ces ateliers pour aller en profondeur sur ces thèmes, et nous avons choisi ces thèmes à partir de ceux que nous avons déjà pu voir, et qui étaient les éléments plus intéressants pour les personnes qui participaient aux débats et aux rencontres. C'est pour cela que nous avons choisi cette modalité. Et je voulais seulement revenir sur la question du temps de parole que l'on vous a dédié. Ce soir, il y a eu des intervenants du SEDIF qui ont eu une quinzaine de minutes, et des intervenants choisis par la CPDP, qui ont eu autant de temps, donc 15 minutes à peu près également. Après, il y a eu un temps d'échange aux tables de 1 h 20 à peu près. Là, c'est un échange entre citoyens, entre participants, pour vraiment que vous puissiez vous confronter entre vous, échanger entre vous et comprendre le point de vue de l'autre pour pouvoir, après, exprimer des avis qui sont un peu plus riches, nuancés, etc., et qui vont nourrir le débat et les prochaines rencontres que nous ferons, et qui seront dans le compte-rendu que vous aurez sur le site internet.

Donc, du point de vue du temps, c'est le choix que nous avons fait, et je crois que nous avons respecté le temps de parole de chacun.

Je voulais revenir sur les prochaines rencontres que nous avons. Le prochain atelier sera le 29 juin à Saint-Denis, sur le thème de la qualité de l'eau potable. Nous reviendrons aussi sur les questions liées au thème sanitaire.

Vous pouvez télécharger le kit du débat. Il y en avait aussi, je crois, à l'accueil. Pour organiser chez vous, avec les familles, les amis, votre réseau social, le débat sur le projet. Vous pouvez partager vos contributions sur la plateforme participative et aussi partager vos questions auxquelles répondra directement le SEDIF. Vous pouvez répondre au questionnaire en ligne qui est déjà sur le site depuis deux mois. Et nous avons aussi, dans les prochaines semaines, d'autres réunions publiques. Nous avons samedi l'atelier de la relève qui concernera une cinquantaine d'étudiants. Et nous avons un grand événement qui arrivera à terminer toutes les réunions, qui se tiendra le 12 juillet, et auquel vous êtes évidemment tous invités à partir de maintenant.

Merci.

J'ai oublié, Nathalie, vous pouvez aussi participer et partager votre point de vue à travers le cahier d'acteurs. C'est des documents, signés par vous, par les opérateurs, par les acteurs et les parties prenantes, qui présentent ce cahier d'acteurs. Ce sera publié sur le site internet et pris en compte pour le compte-rendu final.

Merci beaucoup, bonne soirée. Merci d'avoir voulu partager avec nous toute votre richesse de contribution.